**MARCHE PUBLIC DE TECHNIQUES DE L’INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

**Prestations de support, de maintenance corrective, adaptative et évolutive du système d’informations IODA**

**Acte d’engagement**

Référence du marché : 2025 26

# Parties contractantes

## Le pouvoir adjudicateur

Agence Nationale pour la Rénovation urbaine, établissement public industriel et commercial créé par la loi du 1er août 2003, dont le siège est sis 159 avenue Jean Lolive – 93500 PANTIN.

Personne habilitée à donner des renseignements prévus selon les articles R. 2191-59 à R. 2191-62 du Code de la commande publique : Pôle Affaires Juridiques et Achats

## Identification et engagement de l’opérateur économique

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire de l’ensemble des membres du groupement pour l’exécution de l’accord-cadre.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Co contractant 1** | **Le candidat se présente seul**  **Mandataire du groupement** | |
| Nom de la société / raison sociale |  | |
| Nom de la personne habilitée à engager la société |  | |
| Adresse du siège social |  | |
| Numéro de téléphone |  | |
| Adresse e-mail |  | |
| Numéro d’identification S.I.R.E.T. |  | |
| Numéro d’inscription au R.C.S. |  | |
| Code d’activité principal APE |  | |
| N° de T.V.A. intracommunautaire |  | |
| **Cocher cette case si la rémunération du titulaire répond au régime des honoraires** | |  |
| **Le candidat est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise ou un artisan au sens du II de l’article R. 2151-12, R. 2151-13, R. 2151-15 et R. 2151-16 ?** | |  |
| **Co contractant 2** |  | |
| Nom de la société / raison sociale |  | |
| Nom de la personne habilitée à engager la société |  | |
| Adresse du siège social |  | |
| Numéro de téléphone |  | |
| Adresse e-mail |  | |
| Numéro d’identification S.I.R.E.T. |  | |
| Numéro d’inscription au R.C.S. |  | |
| Code d’activité principal APE |  | |
| N° de T.V.A. intracommunautaire |  | |
|  | | |
| **Cocher cette case si la rémunération du titulaire répond au régime des honoraires** | |  |
| **Le candidat est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise ou un artisan au sens du II de l’article R. 2151-12, R. 2151-13, R. 2151-15 et R. 2151-16 ?** | |  |

# Objet de l’accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet la passation d’un accord cadre relatif à des prestations de support, de maintenance corrective, adaptative et évolutive du système d’informations IODA.

# Règlementation

La consultation est lancée sous la forme d’une procédure formalisée conformément aux articles L.2124-2 et R.2123-1 à R.2124-2 du Code de la commande publique.

Conformément aux dispositions de l’article L.2113-11 du code de la commande publique, il est précisé que le présent accord-cadre n’est pas alloti dans la mesure où le présent marché ne permet pas l’identification de prestations distinctes.

Le marché sera exécuté par l’émission de bons de commandes.

L’accord-cadre sera mono-attributaire.

# Pièces contractuelles

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissant :

* L’acte d'engagement complété ;
* Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) dont les articles sont réputés acceptés
* Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
* Le bordereau des prix unitaires complété ;
* La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF);
* Le mémoire technique ;
* Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) relatives aux Techniques de l’Information et de la Communication (TIC)
* En cas de sous-traitance, le formulaire DC4.

Seul l’original de ces documents conservé dans les archives de l'ANRU fait foi.

Si le titulaire joint à son offre des conditions générales de vente, celles-ci ne s’appliquent que pour autant qu’elles ne contreviennent pas aux clauses prévues par le présent document et ne peuvent en aucun cas se substituer aux conditions contractuelles de ce dernier.

# Durée

L’accord-cadre sera conclu pour une durée d’un (1) an à compter de leur date de notification au Titulaire. Il peut être reconduit tacitement au maximum trois (3) fois pour une nouvelle période d’un (1) an à compter de la date anniversaire de sa notification.

En application de l’article R. 2112-4 du Code de la commande publique cette reconduction est tacite et le titulaire ne peut s’y opposer. Cependant le marché peut ne pas être reconduit par l’acheteur sur décision expresse. Seule l’ANRU peut décider de ne pas reconduire l’accord-cadre.

En cas de non-reconduction, l’ANRU en informe le titulaire avec un préavis d’un mois. La non-reconduction ne donne pas lieu à indemnisation du titulaire.

# 6. Montant de l’accord-cadre

L’ANRU peut émettre des bons de commande pour toute prestation entrant dans le périmètre du présent accord-cadre. L’émission des bons de commande se fait sur la base des prix unitaires ou forfaitaires indiqués par le titulaire soit dans le BPU soit dans la DPGF.

L’accord-cadre est conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum total sur la durée de l’accord-cadre fixé selon les conditions suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| **Minimum en € HT** | **Maximum en € HT** |
| - | 11 000 000 € HT |

# Avance *(en rouge : rubrique à compléter par le candidat)*

Les modalités de versement de l’avance sont précisées au C.C.A.P.

|  |  |
| --- | --- |
| **Si le titulaire souhaite bénéficier de l’avance, cocher cette case** |  |

# Engagement du candidat *(en rouge : éléments à compléter par les candidats)*

|  |  |
| --- | --- |
| **Je soussigné :** |  |
| **Agissant en qualité de :** |  |
| * 1. **Déclare n’entrer, ainsi que chaque membre du groupement, dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner** prévu aux articles L2141-1 et suivants du Code de la commande publique ;   2. **Après avoir pris connaissance, et donc, accepté les documents contractuels mentionnés au présent document,** et, après avoir produit les documents, certificats attestations ou déclarations visés dans le code de la commande publique ;   3. **M’ENGAGE, SANS RESERVE,** à exécuter les prestations conformément aux stipulations du présent acte d’engagement et des pièces de l’accord-cadre qui y sont mentionnées, dont je certifie avoir pris connaissance et acceptés ;   4. La présente offre ayant fait l’objet d’une transmission électronique, **M’engage à accepter**, si la personne publique le demande, la rematérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle et, à ce titre, à signer une édition de ces documents sans procéder à la moindre modification de ceux-ci, pour les remettre à la personne publique sous cette forme.   L’offre ainsi présentée ne le lie toutefois que si son acceptation est notifiée dans un délai de 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de remise de l’offre. | |
| **Fait à :**  **Le :** | *Signature et cachet de la société* |

# Engagement du pouvoir adjudicateur

|  |  |
| --- | --- |
| **Je soussigné :** |  |
| **Agissant en qualité de :** |  |
| Accepte l’offre ci-dessus, | |
| **Fait à Pantin**  **Le :** |  |